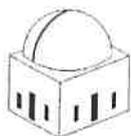


ADION



A.D.I.O.N

Assemblée générale de l'ADION

Séance du 14 novembre 2012

Ouverture de la séance à 15H, à l'Observatoire de Nice, CION, salle de la Nef.

Membres présents :

J.Bec (Secrétaire Général de l'ADION), A.Bijaoui, P.Couteau, C.Debanne, P.Faucher, E.Fossat, H.Frisch (Trésorière de l'ADION), F.Namouni, A.Noullez, H.Scholl, E.Slezak (Vice-Président de l'ADION), JC.Thorel, Y.Thorel, Farrokh Vakili (Directeur de l'OCA).

Ont donné procuration : 19

Invités : Nicole Aballéa (Adjointe au Directeur), Isabelle Giaume (Cabinet de direction)

Conformément aux statuts de l'ADION (art.10), l'Assemblée Générale se réunit annuellement ; aucun quorum sur le nombre de membres présents n'est requis.

Le secrétariat de séance est assuré par Isabelle Giaume.

<u>Ordre du jour</u>	
1.	Rapport moral par le Vice-président – Eric Slezak
2.	Rapport financier année 2011 - Hélène Frisch
3.	Rapport des commissaires aux comptes
4.	Avenir de l'ADION
5.	Questions diverses

1. Rapport moral par le Président – Eric Slezak

Eric Slezak précise que Daniel Benest, Président en titre de l'ADION, en retraite depuis janvier 2012, a renoncé à ses fonctions au sein de l'association à cette date. En qualité de Vice-Président, il assure donc la présidence par intérim, avec l'aide ponctuelle de Jérémie Bec (Secrétaire général) qui a souhaité par ailleurs également se mettre en retrait.

Les activités phares de l'ADION, et les seules notables, sont comme d'habitude celles concernant la Médaille ADION et le Programme de bourses Henri Poincaré Junior.

1.1. Médaille de l'ADION (E. Slezak)

La médaille de l'ADION 2011 a été remise le 10 juillet 2012 à Jean Virieux, géophysicien de renommée internationale, ancien membre du laboratoire Géosciences puis de l'UMR Géoazur. Il est actuellement membre de l'Institut des Sciences de la Terre à l'Université Joseph Fourier de Grenoble. Le thème honoré par cette médaille, une première depuis l'intégration de l'UMR GéoAzur à l'OCA, reflète l'excellence des recherches menées dans ce domaine par ce laboratoire de l'établissement. Eric Slezak regrette le peu de présence des astronomes et plus jeunes lors de la remise de cette médaille en juillet dernier qui a vu le récipiendaire faire une conférence grand public sur l'imagerie sismique. Le Directeur de l'OCA, F.Vakili, intervient pour souhaiter que les directeurs de thèse des doctorants de l'OCA les incitent fortement à participer aux différents séminaires organisés, dans le but de les aider à parfaire leur culture générale. E.Slezak tient à ce que la remise de cette médaille se poursuive de manière régulière avec le même niveau

d'excellence. La procédure pour les candidatures et les échéances qui auraient déjà du être tenues pour 2012 sont rappelées.

1.2. Programme H.Poincaré Junior (F. Namouni)

F.Namouni rappelle que les candidats sont issus d'un master 2 obtenu dans un pays où les Sciences de la terre et de l'Astronomie sont en développement ou peine à être financées. Actuellement, la procédure est la suivante : les étudiants contactent des chercheurs de l'OCA qui vont constituer un dossier et le présenter à l'ADION qui procède à la sélection. Il y a deux sessions de sélection par an pour normalement deux bourses d'un montant maximum chacune de 2.500 € pour un séjour de 2 mois.

E.Slezak ajoute que le financement est assuré par l'association sur ses fonds propres, ce qui représente donc une dépense d'environ 10.000 € par an. Le bilan financier de l'ADION étant critique, il souhaite avoir un retour sur les stages qui ont eu lieu et voir une valorisation optimale des résultats obtenus mise en place.

Fathi Namouni précise que les boursiers étaient tous très motivés et satisfaits de leur séjour. Il va établir une liste des rapports d'activités et des articles. Il ajoute que les bourses ont été attribuées récemment à des étudiants brésiliens et russes et propose que les critères à retenir pour l'attribution soient redéfinis à chaque fois. Une réunion est prévue le 15 novembre et permettra de retenir au maximum deux nouveaux candidats.

2. Rapport financier année 2011 – Hélène Frisch

Hélène Frisch présente les comptes de l'année 2011 (cf. document annexe). Elle note la diminution globale des produits financiers provenant à la fois des actions détenues (en raison de la baisse de la Bourse) et du livret Association (compensée en fait par une légère augmentation du taux d'intérêt). En 2011, aucune subvention n'a été versée par l'OCA car aucune demande n'avait été déposée en ce sens faute d'un programme d'actions à entreprendre. En 2011, 4 bourses H.Poincaré Junior ont été versées pour un montant global de 9.500€. Il a été également versé 550€ pour solde d'une ancienne bourse. Le résultat comptable fait apparaître en conséquence un solde négatif de 8.983,12€.

Concernant les actifs de l'ADION, le bilan fait apparaître une baisse importante du compte sur livret pour un montant d'environ 9.000€ en raison de transferts du livret sur le compte de dépôt pour le paiement des bourses H.Poincaré Junior.

3. Rapport des commissaires aux comptes

C.Renaud, commissaire aux comptes, donne un avis favorable aux comptes présentés. Elle note que les fonds restreint de l'ADION ne permettent plus que le suivi du Programme Poincaré Junior, mais pour peu d'années encore.

L'Assemblée Générale de l'ADION approuve à l'unanimité le rapport financier présenté pour l'année 2011, ainsi que l'attribution de 125,90€ à la dotation (réserve statutaire) et la diminution du report à nouveau de 9.109,02€.

4. Avenir de l'ADION

E.Slezak rappelle les difficultés récurrentes pour faire vivre l'ADION dans un contexte qui a très fortement évolué depuis sa création. Ses seules activités sont celles tournant autour de la Médaille de l'ADION et du



A.D.I.O.N

Conformément aux statuts de l'association, le quorum n'ayant pas été obtenu pour cette Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2012, **une nouvelle Assemblée Générale extraordinaire sera convoquée début 2013 pour se prononcer cette fois ci à la majorité des 2/3 des présents sur la question de la dissolution de l'ADION.**

Il est demandé d'ici là que la Direction de l'OCA précise au plus tôt les termes de sa reprise des activités de l'association.

2. Election d'un commissaire chargé de la liquidation des biens - Discussion sur l'attribution de l'actif

La dissolution n'ayant pas été actée, ces questions seront abordées lors de la prochaine assemblée générale portant sur la question, normalement au début de l'année 2013.

3. Question diverse

Il a été fait état de la proposition écrite de Jean-Claude Pecker, fondateur de l'ADION, d'écrire une histoire de l'ADION. Cette idée a été jugée intéressante.

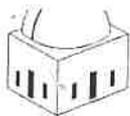
La séance est levée à 18h15.

Eric SLEZAK

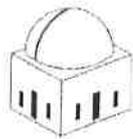
Vice-Président de l'ADION

Hélène FRISCH

Trésorière de l'ADION



A.D.I.O.N



A.D.I.O.N

Assemblée générale extraordinaire de l'ADION

Séance du 14 novembre 2012

Ouverture de la séance à 16H35, à l'Observatoire de Nice, CION, salle de la Nef.

Membres présents : 14

J.Bec (Secrétaire Général de l'ADION), A.Bijaoui, P.Couteau, C.Debanne, P.Faucher, E.Fossat, H.Frisch (Trésorière de l'ADION), F.Namouni, A.Noullez, H.Scholl, E.Slezak (Vice-Président de l'ADION), JC.Thorel, Y.Thorel, Farrokh Vakili (Directeur de l'OCA).

Ont donné procuration : 19

Invités : Nicole Aballéa (Adjointe au Directeur), Isabelle Giaume (Cabinet de direction)

Le secrétariat de séance est assuré par Isabelle Giaume.

Ordre du jour	
1.	Proposition de dissolution de l'ADION
2.	Election d'un commissaire chargé de la liquidation des biens, le cas échéant
3.	Discussion sur l'attribution de l'actif, le cas échéant

1. Proposition de dissolution

H.Frisch rappelle les règles inscrites au règlement intérieur de l'ADION qui doivent être respectées en cas de décision de dissolution (points 2 et 3 inscrits à l'ordre du jour).

Avec seulement 33 membres représentés sur les 83 membres de l'ADION, le quorum nécessaire pour se prononcer sur une éventuelle dissolution de l'ADION n'est pas atteint.

Il ne peut donc être procédé à un vote lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Cela étant, il est décidé de présenter les éléments et contextes pouvant conduire à dissoudre l'association.

E.Slezak précise les motifs qui conduisent à proposer la dissolution de l'association ADION. Outre une certaine démobilitation des membres qui portent l'association depuis de nombreuses années, les difficultés récurrentes concernent l'identification d'actions spécifiques que pourrait porter l'association en soutien à l'OCA dans un contexte (modes de communications, programmes d'échanges, structures administratives, situation de l'OCA) qui a fortement évolué ces dernières années, notamment avec la nouvelle orientation politique de l'OCA dans des activités similaires à celles de l'ADION, la faible attractivité qu'exerce en conséquence l'association auprès des nouvelles générations, et par contre-coup le peu de forces vives disponibles pour continuer de faire de l'ADION une association vivante avec un vrai rôle.

F.Vakili, Directeur de l'OCA, signale de fait la méconnaissance de ce qu'est devenu l'OCA à ce jour. L'établissement a atteint une taille importante, bénéficie d'un rayonnement et d'une reconnaissance internationale et a des interfaces claires avec l'extérieur et le monde socio-économique. Son statut d'EPCA (établissement public à caractère administratif) ne l'empêche pas pour autant de compter parmi ces personnels des enseignants-chercheurs, de recevoir des dons et lui permet une ouverture de son champ d'action. L'OCA a été renouvelé en 2012 dans ses statuts pour un contrat sexennal avec 3 unités notées A+ et a été évalué par l'AERES (agence d'évaluation ministérielle) de manière très positive, avec néanmoins la recommandation d'accroître encore la cohérence de son fonctionnement.



A.D.I.O.N

F.Vakili remarque que plusieurs distinctions existent actuellement : la Médaille de l'ADION, le Prix Fizeau et le Prix Copernic. De même, des bourses sont financées par l'OCA, la Région et/ou des entreprises de la région, cela en plus des bourses du Programme Poincaré Junior de l'ADION. Il présente alors le programme PEPITES (Programme Elargi Poincaré InterThematiquES) que l'OCA a élaboré afin de structurer en son sein ces activités diverses avec le support d'un soutien financier du MESR (exemple : co-financement de 4 bourses). Il souhaite donc que les activités actuelles de l'ADION (Programme Poincaré Junior et Médaille) soient intégrées dans le champ d'action de l'OCA.

Il est noté que l'OCA a maintenant une importance suffisante pour mettre en valeur et soutenir les projets portés jusqu'à présent par l'ADION. Si les moyens de l'association ont de longue date été utilisés pour faciliter l'accueil des jeunes chercheurs à une époque où le cadre de l'OCA pouvait être une difficulté, l'anticipation des démarches administratives doit aujourd'hui permettre un accueil par l'OCA dans de bonnes conditions. N.Aballéa confirme que pour ce qui concerne les demandes d'avance sur salaires pour les chercheurs, l'OCA a désormais la capacité d'être réactif pour la mise en place du paiement.

P.Faucher ajoute que le fait que l'OCA reprenne les actions de l'ADION doit être considéré comme un honneur pour l'association.

Le problème de l'investissement de la nouvelle génération de chercheurs ainsi que l'arrêt de la publication du Bulletin de l'ADION malgré l'intérêt qu'il a pu revêtir (cf. difficultés de récupération des textes des communications; investissement nécessaire, ...) sont soulevés.

Compte-tenu des difficultés rappelées en introduction, E.Slezak note qu'actuellement l'OCA constitue la meilleure solution pour continuer en les développant des actions que l'ADION a ou aura de plus en plus de mal à préserver.

Nicole Aballéa ajoute à ce titre que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a souhaité, lors de la signature du contrat sexennal, que soit menée une politique doctorale de haut niveau à l'OCA. Elle note le côté prestigieux des remises de médaille.

Hélène Frisch rappelle les différentes étapes de l'attribution de la médaille de l'ADION qui visent à garantir une excellence finale qu'il faut conserver à tout prix :

- un appel au sein de l'OCA est envoyé pour obtenir des propositions de noms ;
- le CA de l'ADION effectue un premier tri assez large parmi les propositions et présentations de candidats ;
- le CA de l'ADION choisi parmi les différentes thématiques celle qui sera mise à l'honneur ;
- le CA de l'ADION procède au choix du lauréat en toute objectivité et indépendance.

Farrokh Vakili et Nicole Aballéa soulignent le fait que l'OCA est en mesure de garantir l'indépendance de la procédure d'attribution, en particulier grâce à la composition de son Conseil Scientifique qui comporte maintenant de nombreux membres extérieurs.

L'Assemblée Générale décide :

- accord de principe pour la dévolution à l'OCA de la gestion du Programme Poincaré Junior et de la médaille de l'ADION.